

Le compostage en pied d'immeuble sur Rennes Métropole

Les acteurs

- La communauté d'agglomération Rennes Métropole
- Le centre d'information sur l'énergie et l'environnement qui a lancé le projet en 2006
- FC-Environnement, prestataire de service pour l'installation des composteurs
- ADEME, partenaire technique et financier
- Les communes, notamment la Ville de Rennes, et leurs services espaces verts
- Les habitants volontaires et les guides composteurs
- La confédération Nationale des Administrateurs de biens (CNAB)
- Le CEMAGREF

Maître d'ouvrage : Rennes Métropole

Maître d'œuvre : FC-Environnement et CIELE

Suivi – évaluation : Rennes Métropole, FC-Environnement

Le projet

La sensibilisation au compostage domestique est un des principaux axes de la politique de réduction des déchets menée par Rennes Métropole. Pour cela, des ventes de composteurs sont régulièrement organisées pour permettre aux particuliers de valoriser eux-mêmes une partie de la fraction fermentescible de leurs déchets ménagers et de leurs déchets verts. Depuis 1995, plus de 13 500 composteurs ont ainsi été vendus sur l'agglomération.

Afin de ne pas limiter cette pratique aux foyers disposant d'un jardin particulier, Rennes Métropole propose également depuis 2006 la mise en place de composteurs domestiques en habitat collectif. Un prestataire, FC-Environnement, a été retenu pour suivre la mise en place de ces composteurs et le bon processus de dégradation du compost.

Les déchets traités

Les foyers volontaires s'engagent à apporter leurs déchets de cuisine fermentescibles (principalement les épluchures de fruits et légumes, le marc de café) dans le composteur. En échange, Rennes Métropole leur fournit un bio-seau leur permettant de stocker ces déchets avant le dépôt dans le composteur.

Le dispositif mis en place et son fonctionnement

- Contact de Rennes Métropole : toute personne intéressée par un projet de compostage collectif peut contacter Rennes Métropole par l'intermédiaire du numéro vert. Cette personne sera ensuite recontactée par un responsable de Rennes Métropole qui lui expliquera la démarche et transmettra sa demande à FC-Environnement.

- Identification des acteurs, validation du site : FC-Environnement se rendra ensuite sur site pour rencontrer la personne à l'origine de la demande, valider *in situ* le projet et identifier les acteurs concernés (syndic, gestionnaire des espaces verts etc.).

- Présentation du projet aux copropriétaires : FC-Environnement interviendra au cours d'une réunion organisée par la copropriété pour présenter le projet et proposer sa mise en place.

- Identification des volontaires (propriétaires et locataires) : FC-Environnement accompagnera la personne à l'origine de la demande dans la communication autour du projet afin d'associer le maximum de foyers. Ainsi, les personnes seront invitées à s'engager dans la démarche.

- Installation du composteur : FC-Environnement sera chargé de l'installation du composteur et de la remise à chaque foyer des bio-seaux et des guides du compostage (remis gratuitement par Rennes Métropole) en échange des chartes de participation signées. Une griffe est également mise à disposition des habitants afin de pouvoir remuer régulièrement le compost (lors de chaque apport).

- Suivi du composteur : pendant 6 mois (période reconductible éventuellement 1 fois), le prestataire de Rennes Métropole assure un suivi technique du composteur, avant de laisser la ou les personne(s) relais identifiée(s) dans la copropriété (« guides composteurs ») gérer totalement le bon fonctionnement du dispositif.

Les photos



Installation d'un site



Site de compostage



Site de compostage



Réculte de compost

Historique

Le premier composteur collectif a été installé en janvier 2006 sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande, suite à la demande d'un habitant adhérent du Ciele. Ce projet a été mené de manière expérimentale en concertation avec les différents partenaires.

Actions de communication

Rennes Métropole communique régulièrement sur ce sujet dans ses publications propres ou par voie de presse.

De plus, afin de diffuser la technique du compostage auprès de l'ensemble de la population, Rennes Métropole propose de recruter et former des personnes relais volontaires (guides-composteurs). Pour cela, une placette de démonstration a été aménagée et d'autres projets sont également envisagés sur les communes pilotes, le but à terme étant que ces placettes soient investies par les guides composteurs afin de sensibiliser et former les habitants à la pratique du compostage.

Bilan de l'action

75 composteurs collectifs ont été installés au 31 juillet 2008, regroupant environ 3 000 logements, parmi lesquels 900 foyers se sont engagés à composter leurs déchets de cuisine, soit un taux de participation près de 30 %. Une centaine de guides-composteurs ont suivi les formations organisées par le Ciele et Rennes Métropole.

Pour en savoir plus

vous pouvez contacter :

Service Valorisation des Déchets Ménagers de Rennes Métropole au 0 800 01 14 31, ou par mail dechets@agglo-rennesmetropole.fr ou consulter le site de Rennes Métropole :

www.rennesmetropole.fr / rubrique déchets / réduction à la source / compostage domestique

